**Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest**
Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

**109-1 | 2002**
**Varia**

# Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne*

**Hervé Martin**

**Édition électronique**
URL : http://journals.openedition.org/abpo/1634
DOI : 10.4000/abpo.1634
ISBN : 978-2-7535-1485-0
ISSN : 2108-6443

**Éditeur**
Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**
Date de publication : 20 mars 2002
Pagination : 161-163
ISBN : 978-2-86847-708-8
ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**
Hervé Martin, « Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 109-1 | 2002, mis en ligne le 20 mars 2004, consulté le 21 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/abpo/1634 ; DOI : https://doi.org/10.4000/abpo.1634

© Presses universitaires de Rennes

# Comptes rendus

RIO, Joseph, *Mythes fondateurs de la Bretagne*, Rennes, Ouest-France, 2000, 352 p.

La thèse centrale de ce livre alertement écrit se détache en toute netteté : le mythe celtique dont tant de Bretons se gargarisent de nos jours n'est pas antérieur à la Renaissance. Auparavant, la Bretagne a paisiblement vécu sur un imaginaire troyen dont les grandes figures étaient Brutus, un arrière-petit-fils d'Énée qui avait abordé en Albion, et Conan Mériadec, qui était venu conquérir l'Armorique à la fin du IVe siècle, sous les ordres de l'empereur romain Maxime. Il fallut attendre la fin du XVIe siècle pour que Bertrand d'Argentré, prenant acte du rattachement de la Bretagne à la France, souligne que la première nommée avait, elle aussi, des origines gauloises et que sa langue n'était autre que le vieux parler gaulois. Et il a fallu patienter encore deux bons siècles pour que la référence gauloise/celtique s'installe dans les représentations collectives et pour que les érudits celtomanes soulignent la parenté du breton avec l'hébreu, le grec et le latin.

Joseph Rio met la trojanomanie et la celtomanie à peu près sur le même plan. Rompant avec le mépris dont les positivistes ont accablé ces élucubrations, il s'interroge sur les services idéologiques et politiques qu'elles ont pu rendre. Cette démarche s'inspire directement de celle adoptée il y a plus de quinze ans par Colette Beaune dans *Naissance de la nation France.* Elle consiste à conférer à l'imaginaire politique un rôle décisif dans l'édification et dans la consolidation des États-Nations. Aucun pouvoir ne saurait se dispenser d'un discours légitimant, d'une mythologie rassembleuse et d'une *aura* idéologique. Soit, mais que pèsent une idéologie et une mythologie si elles ne viennent pas coiffer des structures politiques solides ? De récents travaux de Jacques Krynen, dont *L'Empire du Roi* (Paris, 1994), sont venus tempérer les enthousiasmes excessifs pour la mythologie politique et remettre à l'histoire politique les pieds sur terre.

Sans entrer dans les détails de l'histoire de Brutus qui, après avoir tué son père, s'en vint fonder une nouvelle Troie en Albion, sans faire le récit des conquêtes de Conan Mériadec, il convient de souligner que Joseph Rio expose avec beaucoup de clarté et de sens pédagogique la fonction de ces figures mythiques, dont divers auteurs ont fixé les traits entre le IXe et le XIIe siècle. Brutus, troyen par son père et romain par sa mére, permettait aux Bretons de rivaliser avec les Français, qui se réclamaient de Francion, de revendiquer le titre royal perdu en 497, et d'affficher à peu de frais « une culture de la différence face aux Francs ». Et Conan Mériadec rendait encore plus de services ! Parti de Grande Bretagne, il avait conquis l'Armorique pour en faire une seconde Bretagne, qu'il avait voulu peupler uniquement de Bretons après avoir supprimé les anciens occupants du sol, et où il avait désiré faire régner sans partage le parler celtique, tout en constellant le territoire d'églises et de monastères chrétiens. Figure archétypale,

comme Clovis pour la France, il avait donné naissance au royaume de Bretagne et fondé sa cohésion sur un sol, un peuple, une langue et une religion. Comment ne l'aurait-on pas porté au pinacle au moment de la naissance du duché pendant l'époque féodale ?

Cette mythologie politique n'a pas connu de bouleversement majeur entre le XII^e^ et le XVI^e^ siècle. Pour les lettrés bretons du bas Moyen Âge, c'est Brutus qui constitue l'éponyme rêvé, « l'agent du baptême identitaire. » Alain Bouchart soutient même, pour le naturaliser, qu'il a débarqué dans son cher pays de Guérande. De Conan Mériadec, on dit désormais qu'il a été couronné à Rennes et qu'il a créé six évêchés. Les sires de Rohan se sont préoccupés à partir du XIV^e^ siècle de tirer parti de *l'aura* de ce personnage promu au rang de saint. Quant à Arthur, il joue un rôle effacé dans l'imaginaire politique breton. La *Chronique de Saint-Brieuc* a beau lui tresser des couronnes, Pierre Le Baud et Alain Bouchart le cantonnent en Grande Bretagne et se contentent de le faire transiter par l'Armorique, d'où il passe en Île-de-France pour devenir roi de Paris après avoir vaincu Frollo. Cet exploit remarquable n'enflamme pas les imaginations des Bretons, qui semblent avoir hésité à s'approprier le héros national des Anglais.

Le passage de la trojanomanie à la celtomanie s'est opéré d'abord en France et ensuite en Bretagne. Dès la fin du XV^e^ siècle, les Français avaient changé d'ancêtres. Au début du siècle suivant, Lemaire de Belges a accrédité et enrichi le mythe des origines gauloises, comme l'a bien montré Colette Beaune. En Bretagne, Bertrand d'Argentré a été le premier à soutenir en 1582 que la province était gauloise depuis toujours et que sa langue n'était autre que le vrai gaulois. Ce faisant, l'historien vitréen se contentait de reprendre des vues déjà exposées par l'humaniste alsacien Beatus Rhenanus et, à sa suite, par François Hotman dans *Franco-Gallia ou La Gaule française*. D'Argentré utilisait toutefois la référence celtique pour la cause provinciale, face à ceux qui s'en servaient au profit de la monarchie. Cette audace lui valut d'être condamné par le parlement de Paris en 1582. Cette sanction frappait celui que Joseph Rio considère comme le fondateur de l'indépendance linguistique de la Bretagne, sur des bases moins fragiles que dans la phase « troyenne » antérieure.

Au XVII^e^ siècle, le mythe gaulois a subi une éclipse en France et en Bretagne. Au siècle suivant, la celtomanie s'est épanouie, le celtique acquérant aux yeux de certains le statut de langue mère de l'humanité. À cette mode s'en est opposée une autre, promue surtout par Boulainvilliers, qui a célébré les mérites des Francs et en a fait les maîtres et seigneurs des Gaulois. Ce courant de pensée n'a eu aucune prise sur les Bretons. Dans la péninsule armoricaine, divers auteurs, dont les historiens Morice et Lobineau, ont admis que la langue bretonne n'était autre que celle des Gaulois et des Celtes. Un imaginaire linguistique s'est superposé à l'imaginaire historique, dans lequel les paysans bretons étaient les descendants des fiers Gaulois, idée chère au républicain La Tour d'Auvergne dans ses *Origines Gauloises* (1792). Son « Breton typique » est sans doute une fiction, mais elle contribue à rendre sa fierté à un peuple longtemps brocardé.

Malgré les extravagances d'un Le Brigant, convaincu que le celtique primordial permettait d'expliquer 312 langues, pas moins, le XVIII^e^ siècle a eu, selon Joseph Rio, le mérite de donner naissance à la bretonnité en soulignant l'originalité culturelle du défunt duché et en échafaudant une « mythologie de la différence » non dépourvue de fondements historiques. Tout au long de ces analyses, l'auteur fait preuve de maîtrise et d'aisance pour exposer des questions complexes qui, sous d'autres plumes, pourraient être fastidieuses. La clarté du

propos tient largement au choix initial de se situer sur le terrain de l'idéologie, sans en ignorer les pièges. Les visages successifs de cette dernière sont mis en relation avec l'état des structures politiques et avec les attentes des détenteurs du pouvoir. Le caractère hétéroclite et fragile de la plupart de ces constructions légitimantes est bien souligné. Longtemps confinés à des cercles étroits, ces mythes fondateurs se sont avérés incapables de nourrir l'imaginaire des masses avant le printemps des peuples du XIXe siècle.

Hervé MARTIN

BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XIe-XIIe siècle)*, Rennes, PUR, 2001.

Sous un titre un peu déroutant mais qui reflète bien les conclusions de sa recherche, Michel Brand'Honneur nous offre une version condensée et retouchée de sa thèse d'histoire médiévale, dirigée par le professeur André Chédeville et soutenue en 1998 à l'université de Haute Bretagne, sous le titre *Le château et la motte du IXe au XIIe siècle, une clef d'analyse de la société féodale. L'exemple du comté de Rennes*.

La zone d'étude, le comté de Rennes, est entendue dans ses limites de la fin du XIe siècle, telles qu'il est possible de les restituer, ce qui porte l'auteur à exclure de son territoire l'évêché d'Alet et le Porhoët, soit toute la partie ouest de la future *baillie* de Rennes telle qu'on l'entendra au XIIIe siècle. Le premier chapitre s'ouvre par une présentation des méthodes de prospection, utilisant les anciens inventaires complétés par une étude systématique des cadastres napoléoniens, parcellaires et toponymes. Chaque site a fait l'objet d'une visite sur place, démarche fastidieuse s'il en est, mais indispensable et gage du sérieux de ce travail. Elle a permis le relevé d'un bon nombre de sites dont 39 plans schématiques viennent illustrer le propos. L'importance des sources jusqu'aux années 1250 (près de 2000 pièces) relayées à partir du XVe par les aveux font de ce territoire une région privilégiée par rapport à d'autres parties de la Bretagne. L'analyse très approfondie de ces dernières a permis à M. Brand'Honneur de réunir une masse d'informations impressionnante sur les lignages de chevaliers et le contexte politique.

Les deux sources, archéologique et historique, trop rarement associées et souvent traitées l'une au détriment de l'autre, comme l'indique l'auteur dans son introduction, tendent ici à être mises sur le même plan. Les lignages de chevaliers qui apparaissent dans les sources et les petites seigneuries de l'époque moderne ont constitué « un élément capital pour le repérage des mottes ». En effet l'association d'une figuration cadastrale caractéristique, d'un manoir post médiéval avec une seigneurie et la présence d'un lignage au XIe ou XIIe siècle autorise M. Brand'Honneur à faire figurer le site dans son inventaire. On retiendra que celui-ci offre la plus forte concentration, jusqu'à quatre fois supérieure à celles d'autres régions, où l'ensemble de ces informations n'ont pas été croisées.

Toujours dans son premier chapitre, après avoir défini la motte, M. Brand'Honneur, présente les morphologies observées. La plus fréquente correspond à une butte de terre, artificielle ou utilisant partiellement un relief, de 25 m de diamètre à sa base pour une hauteur de 5 à 6 m, entourée d'un fossé sec de 6 m de large et 2 à 3 m de profondeur souvent amoindrie par le comble-